

Diagnostic Agricole

Le Mans Métropole



Présentation générale

Le Mans Métropole regroupe 14 communes. Ce territoire s'articule autour d'activités variées forgeant le paysage. L'espace agricole représente 26 % du Mans Métropole avec 5 510 ha. Cet ensemble a été divisé en 3 secteurs géographiques :

- Le secteur Nord-Ouest comprend les communes de Rouillon, La Milesse, Aigné, Saint Saturnin, la Chapelle St Aubin et le Mans.
- Le secteur Sud regroupe les communes d'Allonnes, Arnage, Mulsanne et Ruaudin.
- Enfin le secteur Est intègre les communes de Sargé-lès-le-Mans, Yvré-l'Evêque, Coulaines et Champagné.

Des qualités agronomiques entremêlées

La vocation des sols pour les types de production dépend de la qualité agronomique de ceux-ci. Sur Le Mans Métropole, les types de sols s'entremêlent, allant des vocations les plus larges au plus restreintes avec des potentiels faibles jusqu'à très bons.

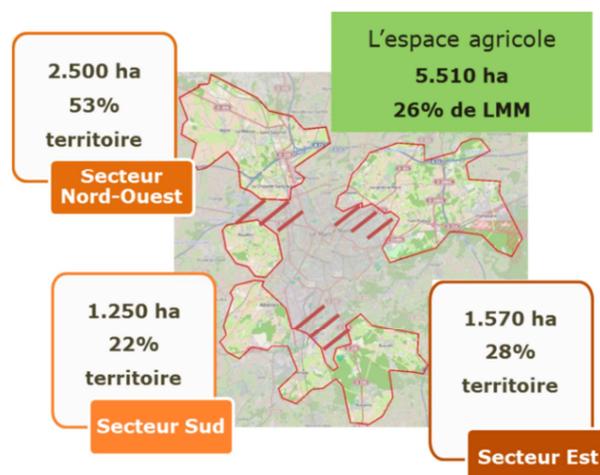
Une diagonale Sud-Ouest à Nord-Est découpe le territoire. Chaque secteur est spécifique. A l'Est, les terres sont uniques et les potentiels agronomiques sont bons à très bons permettant des types de productions larges. Au Nord-ouest, les sols présentent globalement un bon potentiel et enfin au Sud, les vocations de sols sont plus contraintes.

Un paysage herbagé

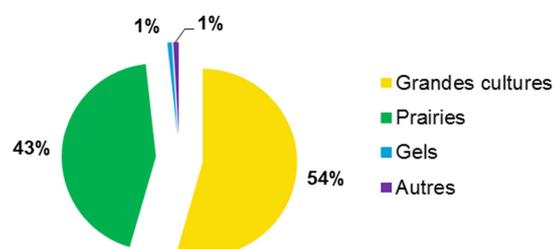
Sur l'ensemble du Mans Métropole, 43 % des terres sont occupées par des prairies, et 54 % par les grandes cultures. Cette dernière catégorie comprend à la fois le maïs, le blé, et d'autres céréales.

Des enquêtes menées par secteurs

Collecte données entreprise	Siège sur LMM	siège hors LMM	Total général
Ont participé aux réunions	46	26	72
Ont été contactés par téléphone	20	14	34
ABANDON – pas de réponse malgré invit + pls appels	8	23	31
Total général	74	63	137



Occupation du sol en 2013 sur Le Mans Métropole



L'eau, une consommation raisonnée et essentielle pour certaines productions

Les techniques d'irrigation et de drainage sont peu utilisées sur l'ensemble des 14 communes. Seulement 5 % de la surface agricole utile des exploitations intervenant sur le Mans Métropole est irriguée et 9 % de la surface agricole utile est drainée. Cependant, certains systèmes de production d'élevage dans le Sud et de cultures spécialisées dépendent fortement de ces pratiques de gestion de l'eau.

Une relation de proximité avec le territoire sur plusieurs communes

171 agriculteurs interviennent sur le Mans Métropole et 85 d'entre eux dirigent une exploitation domiciliée sur Le Mans Métropole. La présence de sièges sur les communes permet une utilisation locale des terres, assurant une relation de proximité entre le territoire et l'agriculture. A l'échelle de la métropole, 48% des terres agricoles sont cultivées par des exploitations agricoles domiciliées sur Le Mans Métropole.

Top 5 Communes les +vastes

	SAU communale
Aigné	875 ha
Yvré	780 ha
Sargé	620 ha
Allonnes	640ha
Rouillon	530 ha

Top 5 des communes les plus structurées

Aigné	45 % des îlots supérieurs à 5 ha
Allonnes	40 %
Rouillon	35 %
St Saturnin	35 %
Mulsanne	40 %

Top 5 des communes les plus déstructurées

Champagné	70% des îlots inférieurs à 5 ha
Sargé	75%
Ruaudin	75%
La Chapelle	85 %
Coulaines	95%

Top 5 des communes les plus groupées

St Saturnin	65 % des surfaces à moins de 500 mètres
Aigné	50 %
Allonnes	40 %
Rouillon	40 %

Top 3 communes les plus dispersées

Sargé	20% des surfaces à moins de 500 mètres
Ruaudin	25%
Yvré	25 %

L'organisation du parcellaire influence l'agriculture

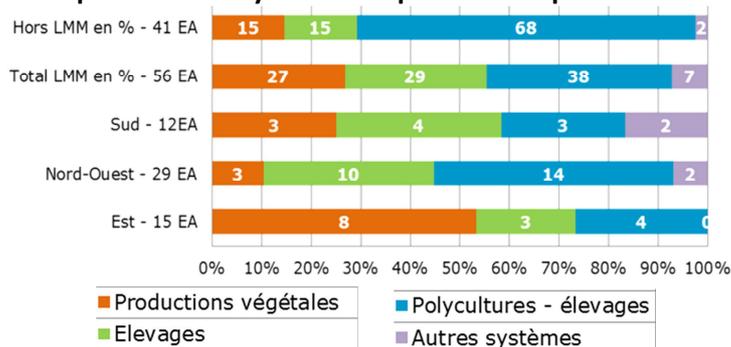
Deux éléments d'organisation influencent l'usage agricole, la compétitivité des entreprises, la pérennité et la durabilité des systèmes agricoles : la structure et la dispersion.

En termes de structure, la taille et la forme des îlots est déterminante. Sur le Mans Métropole, seule 40 % de la surface est organisée en îlots de plus de 10 hectares. Les formes parfois incongrues de ces îlots, résultant du développement urbain, ajoute une contrainte supplémentaire à l'optimisation de ces terres.

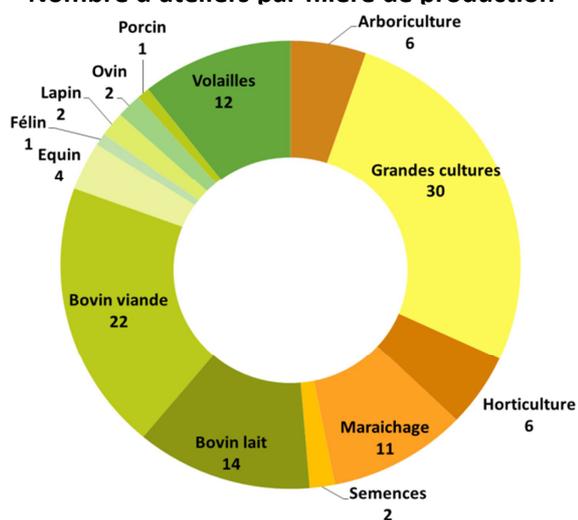
Dans certaines communes, le parcellaire des exploitations est regroupé dans un rayon de 2 kilomètres à vol d'oiseau du siège d'exploitation. Pour d'autres, le parcellaire nécessite des déplacements de plus de 10 kilomètres.

Sur Le Mans Métropole, la pression foncière est multiple : entre les exploitations agricoles pour accéder au foncier, du fait du développement urbain ou des activités de loisirs, etc. L'activité agricole doit s'organiser pour optimiser l'espace, en fonction des contraintes et des opportunités. La prise en compte de la fonctionnalité agricole dans les projets de développement territorial est importante pour assurer la pérennité des systèmes : compétitivité, transmissibilité, durabilité. A l'échelle de la métropole, l'agriculture perd 82 ha/an (moyenne 2007 à 2013).

Répartition des systèmes de productions par secteur



Nombre d'ateliers par filière de production



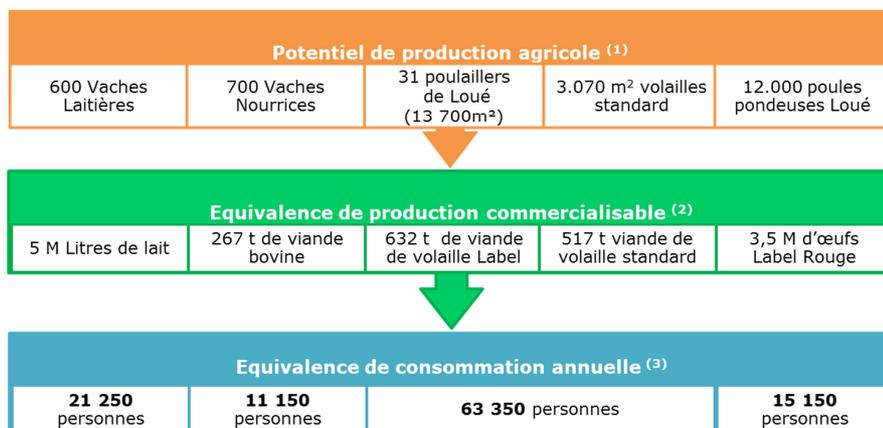
Une grande diversité de productions dominée par l'élevage

Les systèmes de production sont variés avec une prédominance générale en polyculture-élevage. Les 56 exploitations agricoles de Le Mans Métropole travaillent sur 13 filières de productions. Les productions végétales comptent 5 filières de productions donc 23 ateliers de production végétale spécialisée (horticulture, maraichage, arboriculture).

Les filières de production animale sont très diversifiées. Les dominantes sont les plus classiques de la Sarthe : bovin viande, bovin lait, volailles. Ces 3 filières représentent 4 ateliers d'élevage sur 5. Quelques productions atypiques pour le territoire recensent moins de 5 producteurs : équin, ovin, lapin, félin et porcins. 67 % des exploitations agricoles compte au moins un atelier d'élevage (jusqu'à 80 % dans la zone Nord-Ouest). L'élevage a donc un poids important sur le territoire de Le Mans Métropole.

Une agriculture nourricière

L'agriculture de Le Mans Métropole est productrice de biens alimentaires. Ainsi, la quantité de biens produits par les 22 ateliers de viande bovine permet d'alimenter l'équivalent de 11 000 personnes. En ce qui concerne la volaille, la production des 12 ateliers pourrait alimenter plus de 63 000 personnes, soit près d'un tiers de la population de Le Mans Métropole.



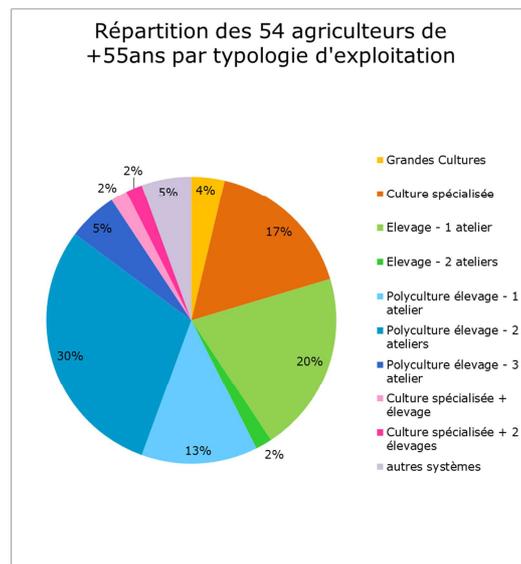
(1) Chiffres de production du territoire d'après enquête diagnostic agricole LMM

(2) Equivalence selon moyenne de production - Lait : référence laitière d'après enquête - Viande Bovine : ref. Bovins croissance 2014 CA 72 - Volailles : enquête avicole grand ouest 2015 CA 72

(3) Consommation moyenne annuelle des ménages français 2009 Kantar Worldpanel FranceAgriMer : Lait : 250kg (équivalent L lait)/hab/an (hors beurre) - Viande bovine : 23,9 kg/hab/an - Volaille : 25,9 kg/hab/an - Œuf : 240 unités/hab/an

Transmission

42 des 97 entreprises agricoles intervenant sur Le Mans Métropole sont concernées par un enjeu de transmission à l'horizon 5 ans. La problématique du renouvellement des actifs est particulièrement prégnante dans le secteur Nord-Ouest. Elle peut remettre en cause la présence d'un atelier d'élevage, si l'associé partant à la retraite n'est pas remplacé. Dans les entreprises à 1 seul dirigeant, l'installation est concurrencée par les besoins d'agrandissement des autres exploitations agricoles. Ces éléments ne sont pas différents pour Le Mans Métropole ou à l'échelle départementale ; sauf que sur ce territoire périurbain, peu de candidats se présentent pour s'associer ou reprendre l'entreprise. Seulement 6 installations ont été enregistrées aux cours des 10 années, lorsque des territoires similaires enregistrent 15 à 20 installations.



Atouts du territoire

- Diversité des entreprises à reprendre
- Proximité de la clientèle pour la vente à la ferme
- Cadre de vie attractif aux portes de la ville

Handicaps du territoire

- Faible dynamique d'installation : **peu de candidats**
- Un foncier peu accessible et souvent peu fonctionnel
- Peu de lisibilité sur l'usage agricole à long terme
- Des transmissions pénalisées par les logements
- Des contraintes liées à la présence de tiers et les conditions de circulations
- Eloignement de certains prestataires (vétérinaires, mécaniciens, Cuma etc.)

Conséquences pour le territoire ?

- Augmentation de la part du parcellaire cultivé par des entreprises situées hors LMM => éloignement des relations ?
- Modification des paysages agricoles : prairies et délaissement de certains espaces ?
- Perte de valeur et de lien social

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

Les données de cette étude ont été collectées en juin 2015 lors de réunion de travail avec les agriculteurs des différentes communes et cultivant des parcelles sur les communes de Le Mans Métropole. Les données ont été complétées par celles du Recensement Général Agricole de 2010 et du Répertoire Parcellaire Graphique de 2013.

Contacts Chambre d'Agriculture :

Anne Le Maréchal
Cécile Bodet
Justine Desruelles

Contact Le Mans Métropole :

Elisabeth Nabat



Diagnostic Agricole

Le Mans Métropole



Territoire Est

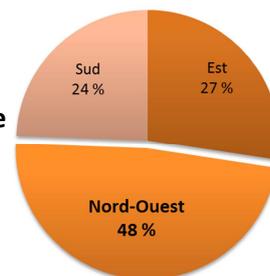


Décembre 2015

Le territoire Est, c'est :

- 1 570 ha de terres agricoles, à 90% situé sur Sargé-Les-Le Mans et Yvré l'Evêque,
- 15 entreprises agricoles,
- 23 emplois directs.
- Une agriculture professionnelle
- Une terre de cultures et d'élevage

Répartition de la surface agricole sur les 3 secteurs de Le Mans Métropole



L'espace agricole – secteur Est

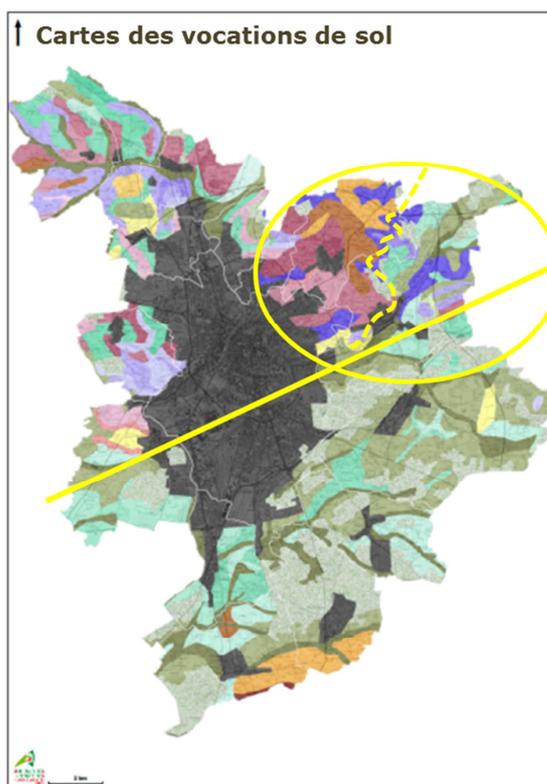
L'espace agricole couvre 28% du territoire Est. Il s'étend sur 1.580ha, à 90% situé sur les communes de Sargé-Les-Le Mans (620 ha) et Yvré l'Evêque (780ha), qui comptent toutes les deux parmi les plus vastes espaces agricoles de la métropole. Sur Coulaines et Champagné, l'agriculture est nettement moins présente, elle présente néanmoins la particularité d'accueillir des productions maraichères.

Un territoire agricole unique en termes de qualités agronomiques

D'un point de vue agronomique, le territoire est coupé en deux. Le tracé du GR36 délimite assez bien ces 2 moitiés.

A l'Ouest du GR36 et jusqu'au Mans, les vocations de sols et les potentiels associés comptent parmi les meilleurs. Particulièrement entre les 2 centre-bourg de Sargé-Les-Le-Mans et d'Yvré l'Evêque et au Nord de Coulaines : Il s'agit d'un territoire unique à l'échelle de Le Mans Métropole et qui ne se prolonge pas sur les communes voisines. Il permet le plus large éventail de cultures possibles. Tous les types de projets agricoles y sont globalement pertinents avec potentiels bons à très bons.

A l'Est du GR36, les implantations de cultures sont davantage contraintes par les qualités de sols, avec parfois des aptitudes de sols limitées à des vocations herbagères à faible potentiel : la bordure des bois de Changé entre Yvré et le Mans, le long de la D191, le secteur des haras et celui de la Couture notamment.



Un territoire agricole soumis à une forte consommation d'espace

En 5 ans, entre 2007 et 2013, l'espace agricole a nettement régressé : 170ha perdus pour l'agriculture. Avec 11% de surface en moins, c'est la plus forte consommation de terres agricoles de la métropole.

Un territoire agricole déstructuré et dispersé, résultat de la spéculation foncière

Le parcellaire agricole est particulièrement désorganisé : parcelle de petite taille, de forme complexe et éclatement des ilots de parcelles. Les trois-quarts des ilots agricoles font moins de 5 ha. Sur Sargé-Les-Le Mans et Yvré l'Evêque, seulement 20% et 25% du parcellaire des exploitations agricoles se situe à moins de 500 mètres du siège d'exploitation (contre 65% sur St Saturnin et 50% pour Aigné).

Au final, le parcellaire des exploitations agricoles s'étale sur 5km à vol d'oiseau. Cette situation est souvent le résultat de la spéculation foncière : rétention et/ou découpage.

Des circulations agricoles nombreuses et contraintes

La désorganisation du parcellaire contraint l'usage agricole au niveau des choix de cultures et de la mobilité des animaux. Elle génère de la perte de temps, des difficultés techniques et des consommations énergétiques élevées.

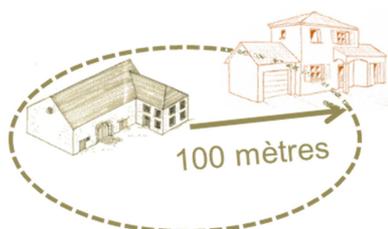
De même, la pression foncière à laquelle sont fortement soumis les territoires agricoles de Sargé-Les-Le Mans et de Yvré l'Evêque, obligent les exploitants agricoles à cultiver des terres à l'extérieur : 265 ha pour les exploitants agricoles de Sargé-Les-Le Mans et 165 ha pour ceux d'Yvré l'Evêque.

Des relations lointaines avec les propriétaires fonciers

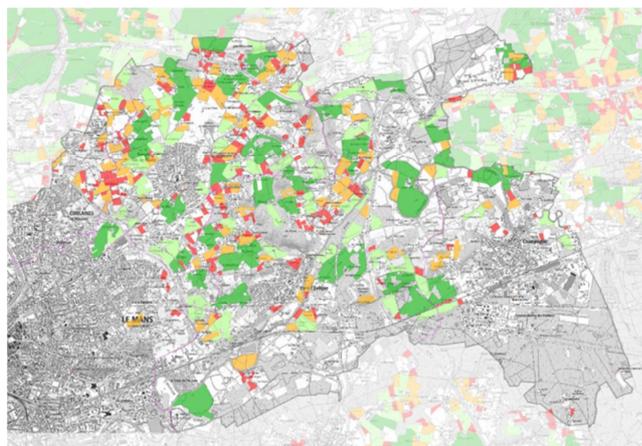
80% des terres agricoles des exploitants agricoles de Le Mans Métropole sont louées. Leur parcellaire appartient souvent à une vingtaine de propriétaires différents, parfois jusqu'à 60. L'éloignement des relations entre fermier et propriétaires conduit souvent à une perte de lisibilité sur la pérennité de l'usage agricole. Au moment de la transmission, contacter tous les propriétaires et les convaincre d'établir un bail rural avec un jeune exploitant est fréquemment un handicap de plus pour l'installation.

La taille et la forme du parcellaire influencent :

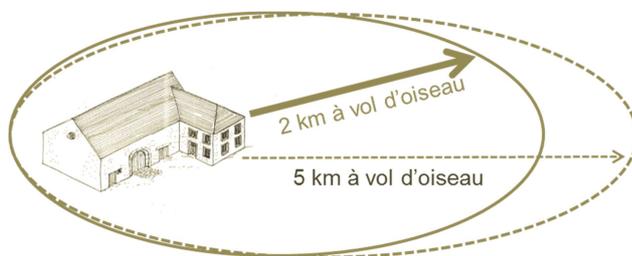
- Usage agricole
- Compétitivité
- Pérennité
- Durabilité



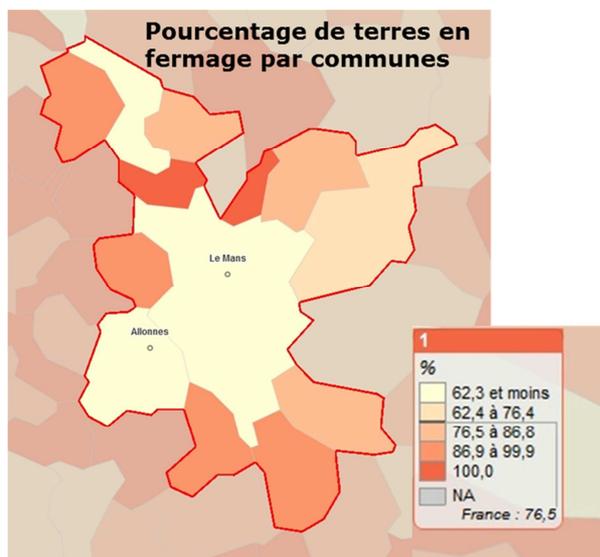
- 75% des sièges d'entreprise agricole sont concernés par la présence de tiers à moins de 100 mètres de leurs installations



Structure parcellaire territoire Est – taille des ilots



Seulement 50% du parcellaire des exploitations de Sargé et Yvré dans les 2 km, parcellaire plutôt étalé sur 5 km



Sargé-lès-le-Mans	81%
Yvré-l'Évêque	67%
Champagné	84%
Coulaines	100%

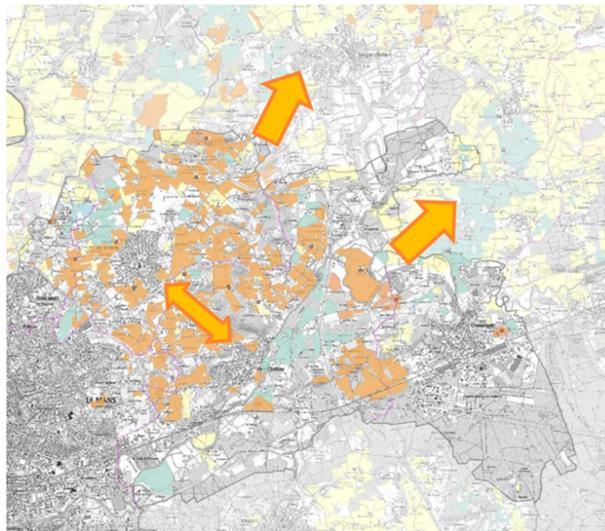
Pourcentage des surfaces agricoles en location pour les exploitations agricoles du secteur Est

Une activité agricole connectée aux territoires voisins

En termes de fonctionnement, les espaces agricoles du territoire Est de Le Mans Métropole sont liés aux communes voisines : les parcelles sont liées à ceux de Savigné l'Evêque, Fatines, St Corneille ou Volnay, les services et notamment les Cuma implantées sur Savigné l'Evêque, St Corneille et Joué l'Abbé.

Ces réseaux de fournisseurs, de collecte et de services sont essentiels à la vitalité de l'économie agricole. Le maillage des réseaux est d'autant plus performant que la densité de sièges d'exploitation est importante.

Connexions aux territoires voisins



Le territoire agricole du secteur Est se distingue par la qualité de ses sols et son dynamisme agricole. Il tire profit de la proximité avec la ville en offrant des opportunités vente directe et un cadre de vie attractif pour les exploitants agricoles.

En revanche, il subit de fortes pressions foncières : entre les exploitations pour l'accès au foncier agricole, entre les différents usages des espaces et notamment celui du développement urbain. Le fractionnement du parcellaire agricole, les contraintes de circulations pour les animaux ou les engins et la présence des tiers autour des parcelles constituent des contraintes quotidiennes. Les enjeux d'une réorganisation parcellaire sont connus de tous, mais la gestion des procédures (d'échanges ou autres) relèvent de processus collectif et l'impulsion d'acteurs extérieurs.

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

Les données de cette étude ont été collectées en juin 2015 lors de réunion de travail avec les agriculteurs des différentes communes et cultivant des parcelles sur les communes de Le Mans Métropole. Les données ont été complétées par celles du Recensement Général Agricole de 2010 et du Répertoire Parcellaire Graphique de 2013.

Contacts Chambre d'Agriculture :

Anne Le Maréchal
Cécile Bodet
Justine Desruelles

Contact Le Mans Métropole :

Elisabeth Nabat



Diagnostic Agricole

Le Mans Métropole



Territoire Nord-Ouest

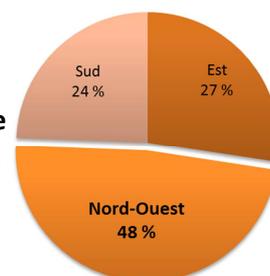


Décembre 2015

Le territoire Nord-Ouest, c'est :

- 2 500 ha de terres agricoles, 48 % des espaces agricoles de Le Mans Métropole
- 29 entreprises agricoles, la moitié des exploitations de Le Mans Métropole
- 52 emplois directs.

Répartition de la surface agricole sur les 3 secteurs de Le Mans Métropole



L'espace agricole du Nord-Ouest

De grands espaces agricoles

Le territoire comptabilise 2 500 ha de surface agricole utile soit 53 % de la superficie du territoire. De grands espaces agricoles existent aux portes du Mans : 875 ha de surface agricole utile sur Aigné, 530 ha sur Rouillon et 472 ha sur La Milesse. Aigné et Rouillon regroupent donc plus de la moitié de la surface agricole du territoire.

Les sols agricoles de la zone offrent des potentiels intéressants (en dehors de quelques espaces à potentiels plus faibles : bois de la Milesse, château de Rouillon).

Un espace mis en culture par les entreprises agricoles locales ↑

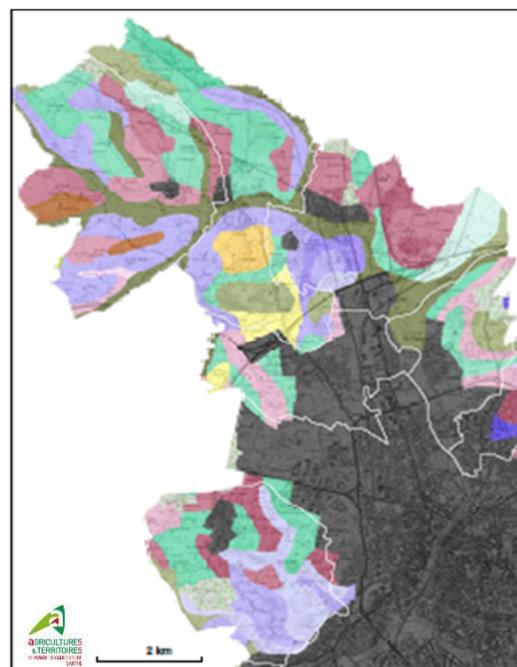
L'agriculture de cette zone est fortement liée à son territoire. En effet, la majorité des surfaces est mise en culture par les entreprises de la commune - 80 % sur Rouillon. La densité de sièges est élevée : 10 sièges sur Aigné, 9 sur Rouillon, 8 sur La Milesse. La Chapelle Saint Aubin est une exception puisque seulement 10 % de la surface agricole utile est cultivée par les 2 entreprises de la commune.

La densité de sièges permet le dynamisme de la zone (économie, réseau, lien social) et l'entretien des espaces.

Part de la surface communale occupée par l'agriculture

Aigné	69%
La Chapelle Saint Aubin	32%
La Milesse	45%
Rouillon	58%
Saint Saturnin	22%

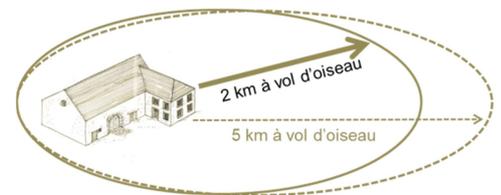
Carte de vocation de sol



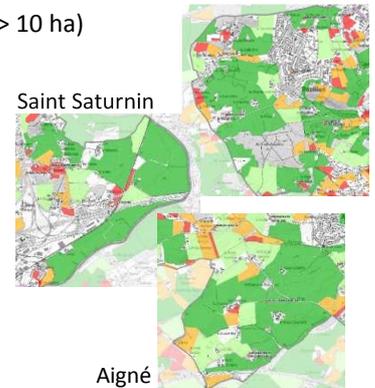
Un parcellaire agricole structuré

Les parcellaires des entreprises agricoles du Nord-Ouest sont parmi les plus groupés du territoire Le Mans Métropole (Aigné, Saint Saturnin, Rouillon). 70 % du parcellaire sur le Nord-Ouest est situé à moins de 2 km à vol d'oiseau du siège qui le valorise. Sur Saturnin, ce sont 65 % des îlots qui sont situés à moins de 500 mètres du siège à vol d'oiseau (50 % pour Aigné et 40 % pour Rouillon).

A l'exception de la Chapelle Saint Aubin et des espaces en proximité immédiate du Mans, le parcellaire est bien structuré sur le territoire. Les îlots de + 10 ha représentent 41 % des surfaces. Cette organisation parcellaire est due aux travaux de remembrement (Aigné, Saint Saturnin). En revanche, sur La Chapelle Saint Aubin, 85 % des îlots font moins de 5 ha.



Extrait de cartes présentant la structure parcellaire Rouillon (> 10 ha)



Un espace agricole sous pression

L'espace agricole a perdu environ 8 % de sa surface entre 2007 et 2013, soit 49 ha par an. Sur La Milesse, la perte représente 12 % de la surface agricole de 2007. Les pertes ne sont pas seulement dues à la mise en place de grandes infrastructures et à l'urbanisation, mais la concurrence pour les autres usages du foncier.

Plus de 80 % des surfaces agricoles sont louées (sauf sur La Milesse, 60 %). Les relations avec les propriétaires s'éloignent avec parfois des difficultés pour les jeunes agriculteurs d'obtenir un bail rural.

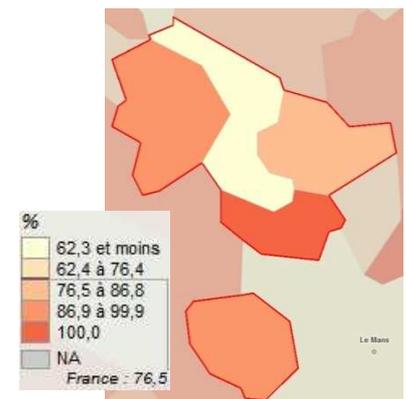
Des entreprises à l'étroit qui se tournent vers l'extérieur

Afin de répondre à leurs besoins de surface, les entreprises des 5 communes du Nord-Ouest exploitent des terres agricoles hors de leur commune. Par exemple, les entreprises de Rouillon mettent en culture 330 ha sur d'autres communes pour compléter les 430 ha de Rouillon qu'elles utilisent.

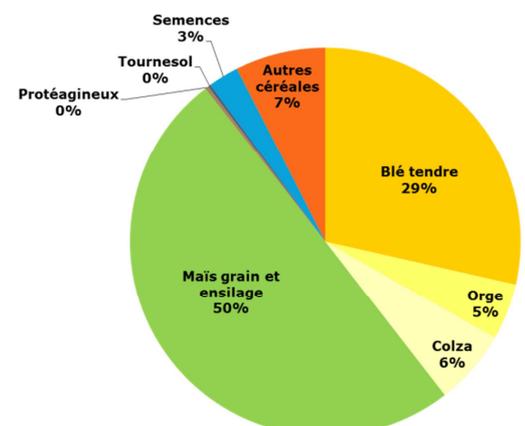
Une présence de l'élevage dominante sur le territoire

41 % des surfaces sont consacrées aux prairies et 57 % aux grandes cultures (dont une partie significative est destinée à l'alimentation des troupeaux). Les entreprises de polycultures élevage occupent la quasi-totalité de l'espace agricole. Ce sont celles qui requièrent le plus de surfaces.

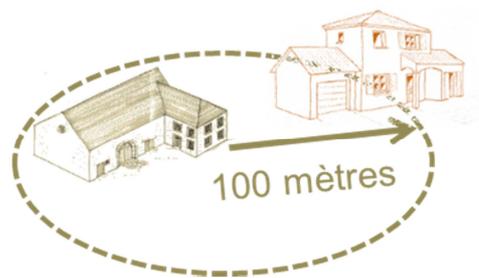
Part du fermage dans la SAU sur les communes du Nord-Ouest



Répartition des surfaces de grandes cultures à l'échelle de Le Mans Métropole



Degré, Lavardin, Trangé. De nombreux services sont présents Le Mans Métropole. Cependant, pour répondre à leurs besoins, les entreprises agricoles font appel à de nombreux fournisseurs et services extérieurs, notamment les CUMA de Degré, Chaufour Notre Dame, La Quinte, Trangé. Ces réseaux sont essentiels à la vitalité de l'économie agricole.



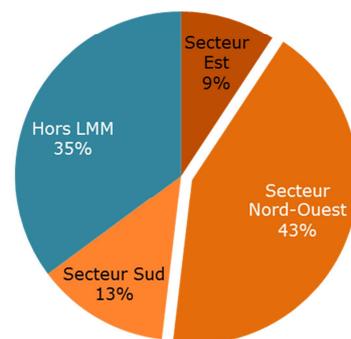
Un développement soumis à des contraintes urbaines

3 exploitations sur 4 ont un tiers autour d'un site de production, ce qui contraint leur développement. La présence forte de l'urbanisation contraint aussi l'épandage des matières organiques. La cohabitation est parfois difficile avec les habitants. Près de la moitié des entreprises expriment des difficultés de circulation.

Un enjeu de transmission à relever

25 chefs d'exploitation sur les 48 du territoire ont 55 ans ou plus. Nombreux sont les agriculteurs qui pensent que les orientations technico-économiques vont changer. Les enjeux liés à la transmission et au maintien de l'élevage sont donc importants pour les années à venir. Or, la préservation de la densité de sièges est indispensable pour conserver le dynamisme agricole du territoire.

Répartition des agriculteurs de 55 ans et plus en fonction de la domiciliation du siège



Le territoire agricole du Nord-Ouest présente une dynamique agricole remarquable. Son activité est tournée essentiellement vers l'élevage. La forte densité de sièges et les parcellaires adaptés permettent une agriculture professionnelle, dont le développement est resté proche de celui observé en proximité de Le Mans Métropole. Cependant, les contraintes au développement agricole sont de plus en plus prégnantes. L'élevage doit composer avec la présence de tiers. Les entreprises doivent faire face à une spéculation foncière de la part des propriétaires et des difficultés de circulation qui s'accroissent. Les enjeux liés aux nombreux départs à la retraite prévus sont significatifs et pourraient avoir des répercussions importantes sur la dynamique agricole du territoire. De ce point de vue, le territoire gagnerait à être animé, avec un accompagnement renforcé.

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

Les données de cette étude ont été collectées en juin 2015 lors de réunion de travail avec les agriculteurs des différentes communes et cultivant des parcelles sur les communes de Le Mans Métropole. Les données ont été complétées par celles du Recensement Général Agricole de 2010 et du Répertoire Parcellaire Graphique de 2013.

Contacts Chambre d'Agriculture :

Anne Le Maréchal
Cécile Bodet
Justine Desruelles

Contact Le Mans Métropole :

Elisabeth Nabat



Diagnostic Agricole

Le Mans Métropole



Territoire Sud



Décembre 2015

Le territoire Sud, c'est :

- 1 250 ha de terres agricoles
- 24 % des espaces agricoles de Le Mans Métropole
- 12 entreprises agricoles
- 90 emplois directs.

L'espace agricole du Sud

Des espaces agricoles restreints

Les communes d'Allonnes, Arnage, Mulsanne et Ruaudin représentent 1.250 ha soit 22% du territoire Sud. Ce secteur est le moins agricole du Mans Métropole et représente seulement ¼ de l'espace agricole. Allonnes est la commune la plus vaste pour l'activité avec 31% de la SAU communale consacrée à l'agriculture.

Un secteur herbagé, aux vocations de terres contraignantes

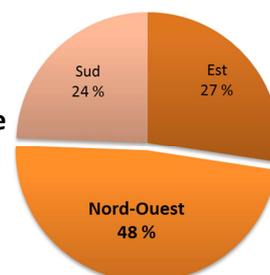
L'espace agricole, dominé par l'élevage, est particulièrement herbagé. Les prairies représentent 46% de l'occupation du sol et la part de maïs est importante dans les cultures (50% des grandes cultures). Ces productions participent à l'autonomie fourragère des entreprises avec élevage. La qualité agronomique des sols est plus faible sur le Sud, mais les potentialités peuvent être élargies grâce aux aménagements de gestion de l'eau.

Certains systèmes dépendent de l'irrigation

Face à cette contrainte agronomique des sols, et aux objectifs économiques des exploitations, l'irrigation et le drainage peuvent être des leviers.

Les surfaces drainées et irriguées sont peu nombreuses. Seules 3 exploitations agricoles du secteur Sud du Mans Métropole irriguent (40ha) et 4 exploitations drainent une partie de leurs terres (13.5 ha au total). Pour les entreprises hors le Mans Métropole intervenant sur le secteur Sud, cette surface est plus importante et l'on peut supposer qu'une partie de ces surfaces se situent sur le Mans Métropole.

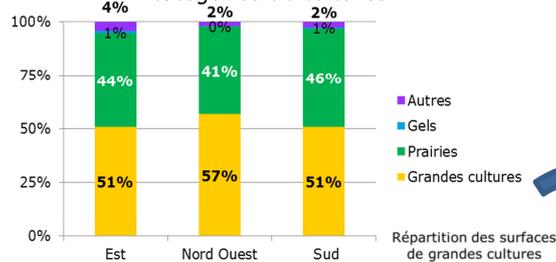
Répartition de la surface agricole sur les 3 secteurs de Le Mans Métropole



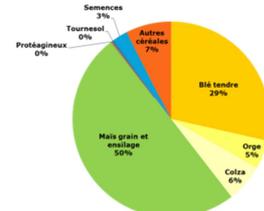
Part de la surface communale occupée par l'agriculture

Allonnes	59%
Arnage	95%
Mulsanne	92%
Ruaudin	77%

Occupation du sol par grandes catégories de cultures



Répartition des surfaces de grandes cultures



Code territoire	drainage		présence d'irrigation	
	nb d'EA	en ha	nb d'EA	en ha
Total LMM	16	295	12	56,8
Secteur Sud	3	40	4	13,5
Hors LMM-secteur Sud	9	340	7	200
Total Sud	12	380	11	213,5

Cependant, les systèmes en élevage et en cultures spécialisées, lorsqu'ils irriguent, en dépendent fortement : 48% de la SAU est irriguée. L'irrigation assure un rendement sur des terres sèches permettant l'affouragement des animaux. Le drainage assure une plus grande amplitude pour l'utilisation des terres.

Des relations lointaines entre l'agriculture et le territoire

Les communes du secteur Sud comptent seulement 12 exploitations agricoles professionnelles. La disparition des sièges crée des opportunités pour les entreprises agricoles extérieures de se développer. Sur Allonnes et Mulsanne, plus de 70% de la SAU communale est cultivée par des entreprises extérieures aux communes. Arnage maintient une dynamique avec 81% de son parcellaire entretenu par des entreprises locales. Cette dernière influence l'agriculture des territoires voisins puisque les exploitations vont cultiver 125 ha sur les communes voisines, soit l'équivalent de 63% de la SAU communale.

La part des terres en fermage est importante et est créée de la distance entre les acteurs et de l'instabilité pour l'activité agricole (>90% des terres en location sur Arnage et Mulsanne).

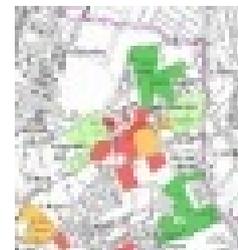
Une organisation parcellaire qui représente des atouts

Allonnes bénéficie d'une organisation du parcellaire agricole attractive : 640ha et 40% des îlots sont supérieurs à 5ha. Ceci explique l'attrait des terres pour les entreprises malgré la disparition des sièges d'exploitation. L'agriculture sur Arnage, malgré un parcellaire plus découpé, s'organise afin d'optimiser cette superficie : 70% du parcellaire se situe dans un rayon de 2km autour du siège.

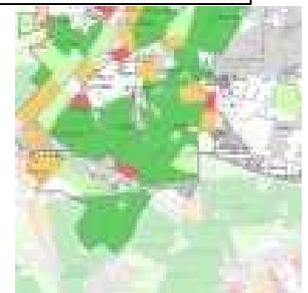
Mulsanne compte 40% des îlots de plus de 5ha et 70% du parcellaire situés dans les 2 premiers kilomètres autour du siège d'exploitation. La commune comprend pourtant peu de sièges d'exploitation mais est tournée vers les communes limitrophes. Le parcellaire de Ruaudin, plus contraint, s'étale sur 5km et 75% des îlots est inférieur à 5ha.



En orange : le parcellaire utilisé par les EA de LMM
En turquoise : le parcellaire utilisé par les EA domiciliées hors LMM



Effet du mitage autour d'un hameau à Arnage



Organisation parcellaire appréhendée lors d'un remembrement

Top 5 Communes les + vastes

	SAU communale
Aigné	875 ha
Yvré	780 ha
Sargé	620 ha
Allonnes	640ha
Rouillon	530 ha



Top 5 des communes les plus structurées	
Aigné	45 % des îlots supérieurs à 5 ha
Allonnes	40 %
Rouillon	35 %
St Saturnin	35 %
Mulsanne	40 %



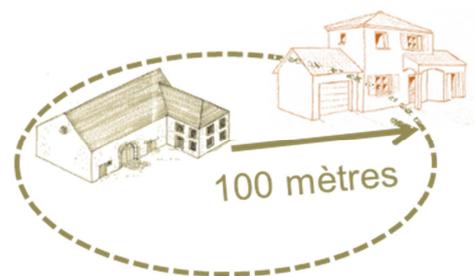
Top 5 des communes les plus déstructurées	
Champagné	70% des îlots inférieurs à 5 ha
Sargé	75%
Ruaudin	75%
La Chapelle	85 %
Coulaines	95%

Un développement agricole contraint par le développement urbain

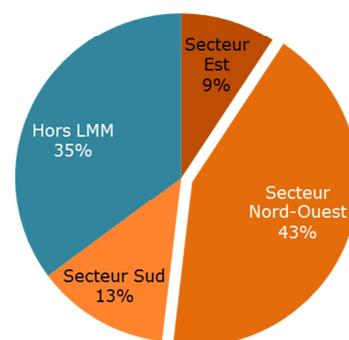
Le développement urbain représente un frein au développement agricole. 75% des exploitations agricoles ont un tiers autour d'un site de production limitant les pratiques agricoles (épandage etc...) L'éloignement des services, ainsi que l'éloignement des sièges d'exploitations aux parcelles impliquent des circulations qualifiées de difficiles. Les secteurs constructibles limitent la lisibilité à long terme des terrains et créent de la pression foncière (1 exploitation sur 5 concernée sur le Mans Métropole). Ce manque de lisibilité freine les installations sur les exploitations.

Un enjeu de transmission à relever

25 chefs d'exploitation sur les 48 du territoire ont 55 ans ou plus. Nombreux sont les agriculteurs qui pensent que les orientations technico-économiques vont changer. Les enjeux liés à la transmission et au maintien de l'élevage sont donc importants pour les années à venir. Or, la préservation de la densité de sièges est indispensable pour conserver le dynamisme agricole du territoire.



Répartition des agriculteurs de 55 ans et plus en fonction de la domiciliation du siège



Le territoire agricole Sud est marqué par une agriculture adaptée à son environnement :

- Développement des aménagements de gestion de l'eau sur des terrains peu productifs
- Développement des activités « périurbaines »
- Dynamique d'emploi

Elle subit une pression foncière, entre les agriculteurs eux-mêmes, et entre les différents usages des espaces. Les liens entre agriculture et territoire sont plus lointains et la disparition des sièges soulève la question de la modification de l'entretien du paysage, et de l'activité économique locale.

Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

Les données de cette étude ont été collectées en juin 2015 lors de réunion de travail avec les agriculteurs des différentes communes et cultivant des parcelles sur les communes de Le Mans Métropole. Les données ont été complétées par celles du Recensement Général Agricole de 2010 et du Répertoire Parcellaire Graphique de 2013.

Contacts Chambre d'Agriculture :

Anne Le Maréchal
Cécile Bodet
Justine Desruelles

Contact Le Mans Métropole :

Elisabeth Nabat

